



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

mobilisation des infirmières

Question au Gouvernement n° 1427

Texte de la question

MOBILISATION DES INFIRMIÈRES

M. le président. La parole est à Mme Emmanuelle Fontaine-Domeizel, pour le groupe La République en marche.

Mme Emmanuelle Fontaine-Domeizel. Madame la ministre des solidarités et de la santé, hier, les infirmières et les infirmiers manifestaient leurs interrogations, leurs doutes, sur le plan Ma santé 2022 présenté en septembre dernier. Ces infirmiers et surtout ces infirmières, nous les avons rencontrés à plusieurs reprises à l'Assemblée nationale mais aussi dans nos territoires. Chez moi, à Manosque, je les ai ainsi écoutés et j'ai entendu à quel point ils se sentaient exclus et peu pris en compte dans le cadre de ce plan.

M. Marc Le Fur. Tout à fait !

M. Pierre Cordier. Elle a raison !

Mme Emmanuelle Fontaine-Domeizel. Madame la ministre, je sais votre attachement à cette profession : vous savez en effet à quel point les 640 000 infirmières sont essentielles dans notre système de soins et dans la vie de chaque Français, à chaque âge de la vie ! Je sais que vous souhaitez qu'elles aient toute leur place dans cette réforme de la santé. Mais je peux vous dire qu'aujourd'hui, il y a un vrai malaise au sein de cette profession, un vrai besoin d'écoute et de prise en compte de leur réalité de travail.

Je le sais d'autant plus qu'il y a dix-huit mois j'étais à leur côté : en tant qu'infirmière ayant exercé à l'hôpital et en libéral, je me fais le relais de leur besoin d'être mieux reconnue, d'être valorisée, et qu'enfin leurs compétences soient prises en compte. Les infirmières sont essentielles dans notre système de santé, et pourtant elles sont souvent oubliées, négligées.

M. Jean Lassalle. C'est vrai !

Mme Emmanuelle Fontaine-Domeizel. Il y a un adage infirmier que je me permets de répéter dans cette assemblée : « Ni bonne, ni nonne, ni conne. »

Le plan Ma santé 2022 contient des dispositions pour la profession. Mais aujourd'hui, la profession souhaite être mieux intégrée et mieux identifiée dans le parcours de soins.

M. Jean Lassalle. Très bien !

Mme Emmanuelle Fontaine-Domeizel. Madame la ministre, écoutons leur demande, renouons le dialogue et

travaillons ensemble pour rendre aux infirmières la place qu'elles méritent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM, sur de nombreux bancs du groupe LR et LT, ainsi que sur quelques bancs des groupes MODEM et Soc.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Je vous remercie de cette question car elle me permet de réaffirmer cette place centrale que tiennent les infirmiers et les infirmières.

Les professionnels de santé expriment aujourd'hui un profond malaise, symptôme, vous le savez, d'un système de santé qui ne répond plus au défi que posent les besoins de la population. Le plan « Ma santé 2022 » porte une vision globale de ce que doit être notre futur système de santé. Ce n'est pas un énième plan comportant seulement une liste de mesures catégorielles, mais bien une vision globale par laquelle nous cherchons à décloisonner les professionnels et à favoriser des coopérations entre eux tous, autour notamment des malades chroniques.

Ce décloisonnement va commencer dès les études puisque Frédérique Vidal, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et moi-même avons acté l'universitarisation de la formation d'infirmière : dès la rentrée 2019, elles auront les mêmes droits que tous les autres étudiants.

Ce décloisonnement est aussi acté via le service sanitaire, dans lequel elles vont travailler avec tous les professionnels pour faire de l'éducation et de la promotion de la santé dans tous les lieux de vie, notamment dans les lycées et dans les collèges.

Et puis nous souhaitons élargir leurs compétences : nous avons ainsi acté l'ouverture du diplôme d'infirmière de pratique avancée. Je l'ai obtenu pour la rentrée 2018, et ce nouveau master va leur permettre d'accéder à de nouvelles compétences en coopération avec les autres professionnels autour des parcours de patients chroniques.

Leurs compétences sont aussi élargies en termes de prévention en accroissant leur capacité à vacciner, notamment les personnes vaccinées pour la première fois.

Enfin, le plan « Ma santé 2022 » prévoit que les infirmières soient parties prenantes des communautés professionnelles territoriales de santé.

Pour toutes ces raisons, je les engage évidemment à retourner à la négociation conventionnelle qu'elles avaient quittée ; celle-ci se rouvre dès le 4 décembre prochain. Elles y ont à l'évidence toute leur place, d'autant plus que la leur est centrale pour la nouvelle organisation des soins que nous souhaitons promouvoir.

(*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Fontaine-Domeizel](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1427

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 novembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 novembre 2018](#)